



## RATIONALISATION DES ORGANISMES PARTENAIRES DE LA REGION :

### Consolider l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France pour refonder un modèle d'action durable

Pantin, le 6 décembre. Anne Cabrit, Présidente de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV), a présenté ce jour à son Conseil d'administration des orientations fortes, fondées sur les recommandations pertinentes des juridictions financières, afin de recentrer l'AEV sur ses missions originelles et réduire ses dépenses de fonctionnement.

La Région Île-de-France a fait de la rationalisation des organismes associés à la Région une **priorité** pour la mandature 2015-2020, dans un contexte marqué par la baisse des dotations de l'État. L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France doit participer à cette rationalisation dans le prolongement du rapport du 16 décembre 2015 de la Chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France. Ce rapport a mis en exergue la **fragilité financière dans laquelle la précédente mandature a laissé l'AEV** au terme des exercices 2009-2015, en notant une « *augmentation des effectifs de près de 20 % en cinq ans* » et en soulignant le fait que la « *stratégie d'acquisition foncière est génératrice de coûts de fonctionnement croissants* ». Les conclusions du rapport sont claires : des « *interventions à recentrer dans un contexte budgétaire plus contraint* ».

La situation de l'AEV est aujourd'hui très préoccupante, notamment sur le plan financier : d'une part, son « **modèle économique** » **souffre d'un déséquilibre structurel** et, d'autre part, une **dette a été constituée par l'ancienne mandature** du fait de l'absence de paiement des taxes foncières depuis 2013.

**Des initiatives ont déjà été prises depuis la mise en place de la nouvelle direction afin de rétablir la situation de l'AEV** (suppression du poste de directeur général adjoint, -20% sur le parc de véhicules, recours à la dématérialisation...).

Pour aller plus loin, Anne CABRIT, la Présidente de l'AEV, a présenté au Conseil d'administration le 6 décembre 2016 des orientations fortes. Il s'agit de **consolider l'AEV autour de ses missions originelles, prévues par la loi et essentielles pour la Région Île-de-France, afin de refonder un modèle d'action durable** :

- **Première orientation : une optimisation du patrimoine régional bâti et foncier géré par l'AEV.** Il s'agit notamment de formaliser les enjeux fonciers et les priorités de chaque Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF), afin d'envisager des évolutions du patrimoine régional géré par l'AEV en lien avec le « Plan vert » régional en cours d'élaboration, qui visera notamment à réduire la part des Franciliens

souffrant de carences en espaces verts. Les stratégies foncières intégreront une analyse des possibilités de cessions ou d'échanges, qui généreront des produits exceptionnels rétrocédés par la Région à l'AEV. Ces cessions contribueront à financer de nouvelles acquisitions. Les éventuelles cessions d'actifs concernant les terres agricoles accueillant des exploitations agricoles économiquement viables, dans des zones moins prioritaires au regard des orientations fixées par le « Plan vert » régional, feront l'objet d'une concertation préalable avec les chambres d'agriculture et la SAFER Île-de-France avant toute décision.

- **Deuxième orientation : un recentrage sur les missions statutaires de l'AEV** conformément aux recommandations du rapport de la CRC selon laquelle « *l'agence a développé des missions accessoires mobilisatrices de moyens* ». Cela impliquera des réductions d'effectifs, qui feront l'objet d'une concertation avec les personnels, sans recourir à aucun départ forcé. Cela concernera notamment la mission d'Éducation à l'Environnement. Ce mouvement sera progressif, compte tenu des partenariats avec les collectivités locales et les écoles.
- **Troisième orientation : l'AEV mettra à l'étude avec la Région la possibilité de mutualiser certaines fonctions supports**, comme le suggère le référé de la Cour des comptes du 22 mars 2016 relatif à « *La politique régionale en matière d'espaces verts, de forêts et de promenades en Île-de-France* ». Cela pourrait porter sur le développement d'une démarche commune d'achat public entre la Région et l'AEV.

---

**L'AEV protège et aménage les espaces naturels d'Île-de-France.**

*Outil de la Région, l'Agence des espaces verts est un établissement public qui imagine et organise le territoire pour que, demain, chaque Francilien vive dans un meilleur environnement. Tous les jours, les agents de l'AEV gèrent les forêts et les sites écologiques pour en préserver toute la richesse et protègent les zones agricoles périurbaines.*

*Pour en savoir plus : [www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)*

**Contacts Presse :**

**Rumeur Publique**

Claire Ciangura - 01 55 74 52 12

Marie Petillon - 01 55 74 52 03

[aev@rumeurpublique.fr](mailto:aev@rumeurpublique.fr)